

## VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

# RETENTION PERMIS

---

Par Profil supprimé Postée le 08/10/2019 22:33

Bonjour,

J'ai fait l'objet d'une retention de permis le 3/10/19

A ce jour ( 8/10/19 ) je n'ai pas de nouvelles

Ma question est la suivante :

Le premier test étant ni positif ni négatif, la police a donc considéré qu'il était positif en vue de mes antécédents de 2012 où j'ai été contrôlée positive

Ils m'ont donc soumis à un 2<sup>ème</sup> test salivaire dont j'attends les résultats

Combien de temps vais-je devoir attendre pour avoir les résultats de ce 2<sup>ème</sup> test ? Puis-je conduire maintenant que les 72h sont passées et que je n'ai pas été notifiée ?

---

### Mise en ligne le 14/10/2019

Bonjour,

Nous tenons à nous excuser pour le temps d'attente concernant votre question.

Nous ne sommes pas en mesure de vous donner de délai concernant les résultats du deuxième test salivaire que vous avez effectué.

En revanche, le temps d'avoir ces résultats peut effectivement être plus long que les 72h de la rétention administrative. À l'issue de ces 72h, il est possible que vous récupériez votre permis si le préfet n'a pas suspendu ce dernier entre temps.

Enfin, ces questions étant complexes et pouvant différer d'une préfecture à l'autre, vous pouvez également prendre contact avec un avocat gratuitement dans une permanence juridique sur votre territoire afin d'avoir plus d'informations et éventuellement des conseils. Nous vous indiquons en bas de page un lien vous permettant de trouver une de ces permanences proches de chez vous.

Cordialement.

---

### En savoir plus :

- Comment consulter gratuitement un avocat?